



I'Allemagne se dirige vers l'interdiction de fumer

Rubrique : actualités - Date : vendredi 23 mars 2007

D'après l'AFP, les Etats régionaux allemands ont fait hier un pas de plus dans la lutte contre le tabac en **décidant d'interdire la cigarette dans les restaurants, avec toutefois diverses exceptions qui permettront quand même aux clients de fumer pendant le repas.** Indiquant qu'il sera interdit de fumer dans les restaurants, sauf s'ils disposent d'une salle séparée et fermée pour les fumeurs, l'agence ajoute que par ailleurs sous la pression de certains Länder, les petits établissements qui ne pourraient pas installer de salle fumeurs pourront choisir de bannir ou pas la cigarette. D'après l'agence, cette loi, qui devrait entrer en application dans les six prochains mois, interdit également la cigarette dans les discothèques, les écoles, les maisons de retraite et les autres lieux publics des administrations régionales. L'agence qui relève que la loi sera réexaminée dans trois ou quatre ans pour connaître ses effets sur le niveau de tabagisme et sur le secteur de la restauration, observe que les Länder ont largement suivi la recommandation de leurs ministres de la santé qui avaient trouvé en février un accord sur une interdiction générale de fumer dans les restaurants. Soulignant qu'à l'époque deux Etats militaient pour que les petits établissements soient exemptés de l'interdiction de la cigarette, alors que la Bavière souhaitait que les tentes de l'Oktoberfest ne soient pas prises en compte dans la loi, ce qu'elle a obtenu, l'agence rapporte le point de vue du maire de Berlin qui réclamait une interdiction totale dans les restaurants « Une loi est la théorie, qui fait partie de la compétence des Etats régionaux, et cela signifie qu'en pratique il pourrait y avoir des différences selon les Etats ». L'Association allemande de lutte contre le cancer juge pour sa part que « laisser aux professionnels la décision sur l'interdiction du tabac prouve que les dirigeants d'Etats régionaux sont incapables de prendre leurs responsabilités en matière de protection ». Or selon elle « Ce n'est pas le marché mais l'Etat qui doit décider ».